



Vers la stratégie

Atelier – 2 octobre 2012

Objectifs de la journée

- ▶ Lancer une nouvelle étape collective à l'échelle du SAGE Bassin Houiller
 - Rappel des résultats des étapes précédentes
 - Echanges et témoignage

- ▶ Amorcer la co-construction de la **stratégie** du SAGE Bassin Houiller
 - Définir collectivement de possibles objectifs
 - Echanger en groupe sur les actions : identification de points de blocage et de solutions possibles...

Programme de la journée

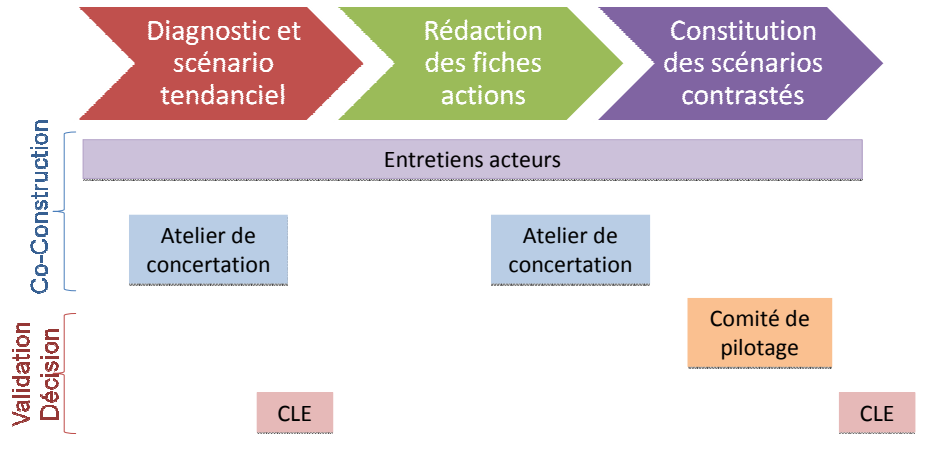
- 09h30 – Accueil et introduction
- 10h00 – Fresque collective « Quel symbole pour un SAGE Bassin Houiller réussi ? »
- 10h20 – Pourquoi une stratégie ?
- 10h45 – Pause – café
- 10h55 – Rappel des résultats des étapes précédentes
- 11h30 – Quels objectifs du SAGE Bassin Houiller ?
- 12h15 – Pause – Déjeuner
- 14h00 – Dessinons-la stratégie : travaux en groupes et restitution
- 15h40 – Les étapes à venir
- 16h00 – Fin de l'atelier



Rappel sur les scénarios contrastés

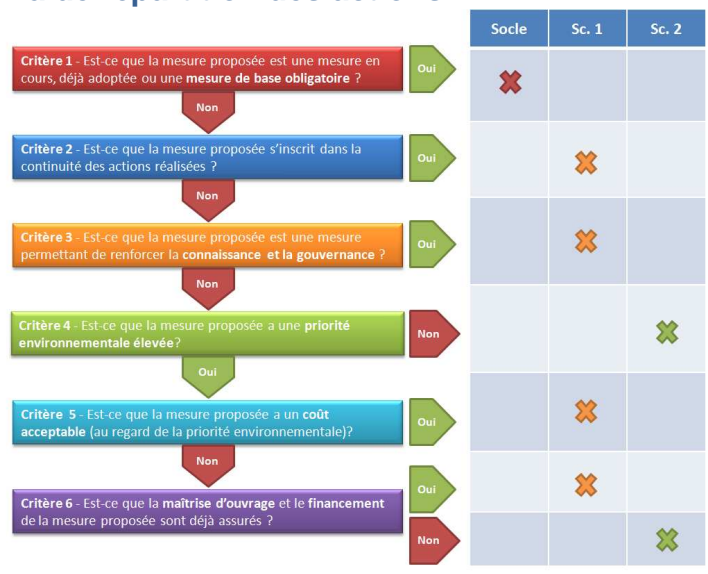
Point méthodologique

Objectif phase 3 : Proposer des scénarios de niveaux d'ambition différents permettant de répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic



Elaboration des scénarios

Schéma de répartition des actions



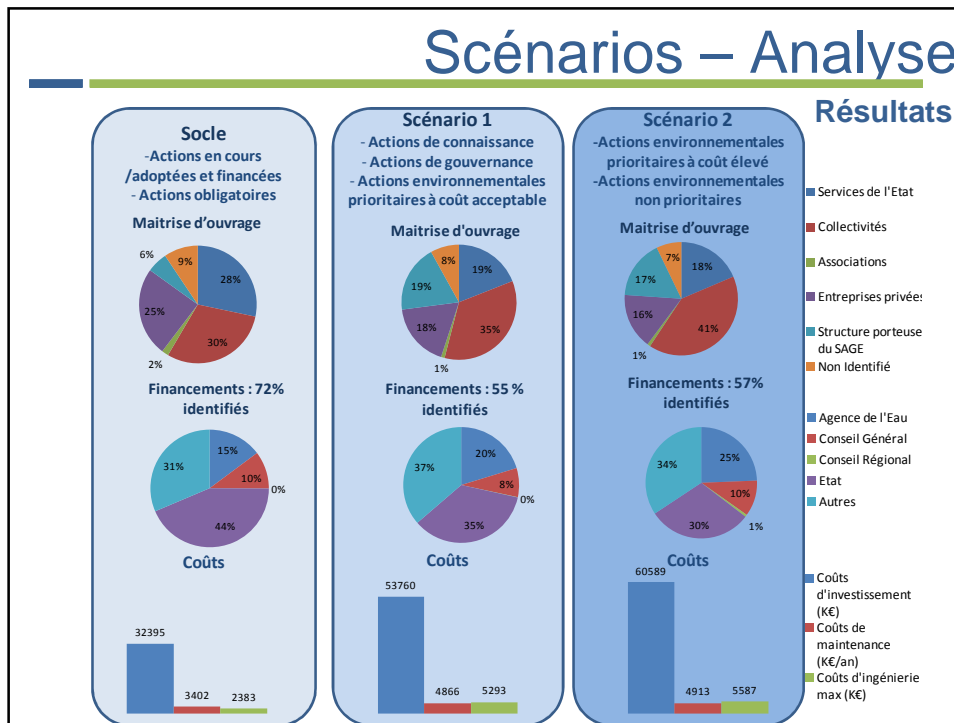
Scénarios - Définitions

- **Socle :**
 - Actions en cours / prévues
 - Mesures obligatoire au regard de la législation environnementale
- **Scénario 1 :**
 - Actions du socle
 - Actions s'inscrivant dans la continuité d'actions en cours
 - Actions de connaissance / communication / gouvernance
 - Actions d'amélioration environnementale répondant aux critères de priorité environnementale haute
- **Scénario 2 :**
 - Actions du scénario 1
 - Actions à priorité environnementale haute mais maîtrise d'ouvrage et financement non identifiés
 - Actions à priorité environnementale « plus faible »

Scénarios – Analyse

- **Méthodologie : Analyse des scénarios selon :**
 - Leur réponse aux enjeux identifiés
 - Leur maîtrise d'ouvrage
 - Leur coût associé
 - Leur financement identifié

Scénarios – Analyse



Scénarios – Limites

Limites :

- Les coûts renseignés présentent une incertitude : construits sur la base d'estimations
- Un grand nombre de coûts jugés non nuls n'a pu être renseigné
- Le plan de financements ne saurait engager les dits financeurs
- Les taux indiqués n'intègrent pas :
 - Les évolutions futures
 - Les montants plafonds des financements
 - Les conditions
 - Les écrêtements des taux
 - ...

Part importante d'incertitude qui nécessite :

- D'actualiser les données dans le temps
- D'affiner les conditionnalités

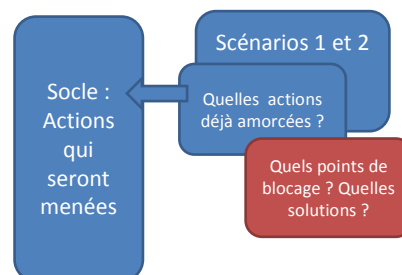


Dessignons la stratégie

Règles du jeu

Règles du jeu

- Formation de 3 groupes
- Echanges à partir des actions des scénarios 1 et 2
 - Quelles évolutions? Des actions aujourd'hui amorcées à passer dans le socle ?
 - Quels points de blocage pour les scénarios ? Que faire pour aller au-delà ?
- Restitution en plénière





Et maintenant ?

Les étapes à venir

Les étapes à venir

- **Sur la base des éléments recueillis durant l'atelier (+ questionnaire ?) : note de synthèse**
- **Premier document de présentation de la stratégie, avec analyse d'impacts (échanges avec le bureau de la CLE)**
- **Consultation écrite :**
 - Des structures représentées à la CLE
 - Des acteurs allemands
- **➡ Synthèse des avis**
- **Présentation de la stratégie (échanges avec le bureau)**
- **Présentation en CLE**

Les étapes à venir : l'immédiat

- ➔ **A partir des échanges sur les objectifs :**
Courte note d'introduction à la stratégie présentant les priorités (*préambule*).
Pour avis / consultation.
- ➔ **A partir des échanges sur les actions :**
Actualisation, compléments
Préparation des documents du SAGE



Merci pour votre attention

Questions – Clarifications ?

Fiche Action - Illustration

Date de rédaction : 23/09/2010 - Document de travail

Action n°1.1.2 : Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie d'installations Classées

Cadre	
Thématique du SAGE	Eau et pollution
Inscription dans le pdm	T2 - M9 : Réduction des émissions de substances toxiques par les entreprises artisanales
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux
Sous-enjeu	Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle
Secteur géographique	Toutes les communes
Usage concerné	Industrie et Artisanat
Nature de l'action	Réglementaire
Constat du SAGE	L'article 10 de la DCE vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour réduire progressivement des rejets, émissions et pertes de substances prioritaires, et supprimer progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires dans l'eau. Une des actions déjà lancées au niveau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est l'action RSDE ou Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (première phase : 2005, deuxième phase actuellement en cours). Surveillance initiale : 8 prélèvements et mesures dans les rejets aqueux des ICPE au milieu naturel sur des substances prioritaires sur une liste de polluants à surveiller selon le secteur d'activité auquel appartient l'établissement. Maintien d'une surveillance pendant une durée minimale de deux ans et demi sur les substances quantifiées au cours des six premiers mesures. Mise en œuvre éventuelle d'études technico-économiques de réduction ou de suppression des substances quantifiées.
Description de l'action	
Masse d'eau concernée (Unité Hydrographique)	Rosselle 2 - CR436 Grise - CR436
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Industriel(s) / Partenaire(s) / Adéquat
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de l'action
Estimation du Coût (en k€)	Investissement : 2000-10 Fonctionnement : 1000 Ingénierie : ?

Date de rédaction : 23/09/2010 - Document de travail

Mise en œuvre	Financement (en k€)
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres - Industrie(s)
Durée d'amortissement	Taux de financement : 50% Financement : 50
Echéancier	Durée de vie de l'action : 2009 à 2013 Coût annualisé : 50
Contraintes de mise en œuvre	Délais imposés par la signature des arrêtés préfectoraux

Résultats et impacts	Impact
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Quantification et surveillance des flux de substances dangereuses déversées par les rejets aqueux des ICPE soumises à autorisation, visant à caractériser les rejets industriels, puis au besoin réduire les flux de substances prioritaires et supprimer progressivement les flux de substances dangereuses prioritaires.
Opportunités pour les acteurs et partenaires	Pour les maîtres d'ouvrage : répondre aux objectifs réglementaires de la Directive cadre sur l'eau ; réduire voire supprimer les rejets de substances dangereuses (selles listées par la circulaire du 6 janvier 2009, reprenant elle-même différentes listes de directives européennes) en sortie d'ICPE.
Autres impacts	Positifs / Négatifs
Social	
Economique	
Environnemental	Connaissance de la qualité des eaux.
Indicateur(s) associé(s)	Résultats analytiques.
Principales sources d'incertitude et de risque	Milieu ouvert. Risque de pollutions parasites (sources non identifiées).
Liens potentiels avec d'autres actions	
Pour en savoir plus	https://rsde.iners.fr

Scénarios - Définitions

Priorité environnementale

• Zones humides

Haute : Présence avérée d'espèces protégées et/ou d'habitats remarquables

« Plus faible » : Présence non avérée d'espèces protégées et ignorance de l'état de conservation du site

• Cours d'eau

Haute : Actions permettant le retour d'un fonctionnement naturel des cours d'eau

« Plus faible » : action de type « suivi des mesures » identifiée comme étant moins urgente.